



Rapport annuel

au 31 décembre 2024

LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026

Part M, Part I

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FPS de droit français

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances internationaux

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créance internationaux

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du Fonds est double :

- Chercher à offrir aux porteurs ayant souscrit entre la date de création du FCP et le 20 avril 2023 ou entre le 3 juillet et le 31 juillet 2023 (« **Période de Commercialisation** ») et ayant conservé leurs parts jusqu'à l'échéance, soit le 31 juillet 2026 (la « **Date d'Échéance** ») un taux de rendement de 3,45 % pour la part M et de 3,25 % pour la part I sans garantie de capital; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion et ne constitue pas une promesse de rendement ou de performance du Fonds. Il peut exister un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévu. En cas de conditions défavorables (ex: défauts plus nombreux, taux de recouvrement moins importants), cela pourra venir diminuer la performance du Fonds et l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion du Fonds tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture du change et des frais de gestion de la société de gestion.

Il est précisé que les souscriptions ne sont pas autorisées en dehors de la Période de Commercialisation.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Compte tenu de son objectif de gestion et de la stratégie d'investissement poursuivie, le Fonds n'a pas d'indicateur de référence. Le FPS est géré activement et de manière discrétionnaire, sans référence à un indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

La stratégie d'investissement du Fonds obéit à un double objectif: (i) chercher à réaliser, sur la durée de placement recommandée de 3 ans, un taux de rendement de 3,45 % pour la part M et de 3,25 % pour la part I sans garantie de capital; et (ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer, après élimination de 25 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions du label ISR Français et note quantitative), la note moyenne ISR que le FCP devra dépasser (ci-après la « Note Moyenne Améliorée »), et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR français.

1. L'univers d'investissement initial, constitué des valeurs qui composent les indices: Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités), ICE BofA Global High Yield Index (HW00 Index), Bloomberg Global Aggregate - Corporate (LGCPTRE Index), et FTSE Global Convertible Bond EUR Hedged (UCBIFX13 Index)¹.

Cet Univers d'Analyse fait l'objet d'une analyse ESG et est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, ou encore l'éthique des affaires);
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

¹ L'indice Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) est composé d'obligations à taux fixe, libellées en euros, en ce compris les émissions souveraines et quasi-publiques, ainsi que les émissions privées et les émissions d'agences. L'indice est calculé et publié par son administrateur Bloomberg. L'indice est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : www.bloomberg.com/professional/product/indices.

L'indice ICE BofA Global High Yield Index est composé d'obligations d'entreprise libellées en EUR, USD, CAD et GBP, émises publiquement sur les principaux marchés domestiques ou euro-obligataires. Les titres éligibles doivent avoir une notation inférieure à BBB- (investment grade; notation basée sur une moyenne de Moody's, S&P et Fitch; et au moins 18 mois jusqu'à l'échéance finale au moment de l'émission. De plus, les titres éligibles doivent avoir une durée résiduelle d'au moins un an et un échéancier de coupon fixe.

L'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate calculé (coupons réinvestis) et publié par Bloomberg, est composé de titres obligataires d'entreprise libellés en devise locale sur 24 marchés mondiaux, dont la notation minimum est BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's et l'agence de notation Fitch et Baa3 dans l'échelle Moody's (Investment grade). Exclusivement à taux fixe, les émissions ont une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an.

L'indice FTSE Global Convertible Bond EUR Hedged est un indice représentatif du marché international des obligations convertibles. L'indice FTSE Global Convertible Bond EUR Hedged est calculé et publié par son administrateur **FTSE International Limited (FIL)**. L'indice est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : <https://www.refinitiv.com>.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion, ainsi que celle définie par le label ISR français servent de second filtre. En effet, en plus des valeurs exclues par le label ISR Français, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également des émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée, une note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 25 % des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions du label ISR français et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion et celles exclues par le label ISR français) sont donc éligibles au Fonds, à condition que la note moyenne extra-financière du Fonds respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille.

2. Au terme cette analyse, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières. La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille d'obligations émises par des entités privées ou publiques. Le portefeuille sera investi dans des titres dont le remboursement n'excède pas la fin du mois de juillet 2026. La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations, la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille, ou d'un risque de matérialité extra-financière trop élevé.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, notamment sur les marchés des obligations internationales, dans le respect des contraintes du Label définies ci-avant. Le Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds.

En tout état de cause, conformément au Label ISR français, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 50 % maximum de l'actif net du Fonds. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

À compter d'un an avant la Date d'Échéance, le Fonds aura une gestion prudente et connaîtra donc une importante variation à la baisse de son profil de risque en raison du remboursement des obligations en portefeuille. Le Fonds sera alors investi jusqu'à 100 % en OPC monétaires.

À la Date d'Échéance du Fonds, il sera procédé à la fusion du Fonds au sein d'un autre OPC.

Tableau de synthèse:

	Minimum	Maximum
Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt	0	4
Devise euro	0 %	110 %
Devises OCDE, hors euro (liste ci-dessous)	0 %	50 %
Émetteurs de pays de l'OCDE	0 %	110 %
Émetteurs de pays hors OCDE (pays émergents)	0 %	10 %
Exposition aux actions	0 %	10 %

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

Le FCP n'a pas vocation à investir dans les actions. Toutefois, le FCP peut détenir des actions, dans la limite de 10 % maximum de l'actif net, en raison d'investissements dans des obligations convertibles: les actions en portefeuille proviennent ainsi d'une conversion (rappel anticipé ou conversion naturelle) ou d'un échange. L'exposition au risque actions peut aller jusqu'à 10 % de l'actif net. Ces actions peuvent être de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisations.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP peut investir dans tous types d'obligations (obligations à taux fixe ou variable, obligations indexées, convertibles), dont le remboursement (maturité ou put au porteur) n'excède pas la Date d'Échéance, d'émetteurs privés ou publics. Les titres d'États peuvent représenter 50 % maximum de l'actif net du FCP.

Les titres émis par des émetteurs de pays émergents ne peuvent représenter plus de 10 % de l'actif net. En toutes hypothèses, les titres doivent être libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE, étant précisé que les titres libellés dans une devise autre que l'euro (limitativement USD, JPY, GBP, CHF, SEK, NOK) ne peuvent représenter plus de 50 % de l'actif net. Le risque de change est couvert systématiquement.

Les instruments monétaires auquel le FCP peut avoir recours sont les titres négociables à court et moyen terme.

Le FCP pourra ainsi être exposé jusqu'à 100 % aux titres de catégorie *Investment Grade* correspondants à une notation minimale BBB-/Baa3. Les notations sont définies par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch) en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la Société de gestion retient (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou

(ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la Société de gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Le FCP peut également être exposé jusqu'à 40 % maximum de son actif à des titres notés relevant de la catégorie *High Yield* (dits à « caractère spéculatif » ou à « haut rendement »). Ces titres devront avoir une notation inférieure à BBB-/Baa3 et supérieure à CCC+/Caa1 par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch) en application de la méthode de Bâle ci-avant définie, ou une notation estimée équivalente par la Société de Gestion.

Le FCP peut également investir en titres non notés dans la limite de 40 % de l'actif net.

En cas de dégradation de la notation en dessous de B-, le FCP dispose d'un délai de 3 mois pour vendre le titre. La fourchette de sensibilité taux et crédit sera comprise entre 0 et 4 et sera décroissante dans le temps.

À partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, fourchettes de sensibilités, notations minimales à l'acquisition et en détention), la Société de gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. Elle ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité), pour décider de l'acquisition du titre, de sa conservation ou de sa cession en cas d'évolution de la notation du titre. La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

■ Parts ou actions d'OPCVM, de FIA et de Fonds d'investissement de droit étranger

Le FCP peut investir jusqu'à 100 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM et jusqu'à 30 % de son actif net en parts ou actions de FIA français ou européens ou de fonds d'investissement étrangers respectant les critères de l'article R. 214-13 du code monétaire et financier.

Le FCP investit exclusivement en OPC de classification « monétaires » et « monétaires court terme ».

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM. S'il ne s'agit pas d'OPC gérés par la Société de Gestion, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion du FCP privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

2. Instruments dérivés

Le FCP peut détenir des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré afin de mettre en œuvre des stratégies d'exposition et de couverture auxquelles le Fonds a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

Nature des instruments utilisés :

- Futures et options de taux ou sur indices de taux et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur taux ;
- Dérivés de crédit: *Credit Default Swaps* (CDS) sur indice (pour un maximum de 100 % de l'actif net) : ces instruments seront utilisés afin de s'exposer de manière provisoire et/ou de se protéger en prenant des positions acheteuses ou vendeuses.
- Futures et options de change, change à terme et swap de change (à des fins de couverture sur les devises) : ces instruments seront notamment utilisés afin de couvrir le risque de change sur le portefeuille.

La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 210 % de l'actif net (levier net) et 300 % de l'actif net (levier brut).

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques à l'exception de la couverture systématique du risque de change.

3. Titres intégrant des dérivés

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Fonds peut également investir, dans la limite de 20 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (bons de souscription, warrants, obligations convertibles...), sur taux, actions, indices et change.

En outre, le Fonds peut également investir dans des obligations *callable* et obligations *puttable* dans la limite de 110 % de l'actif net.

Les sous-jacents de ces titres sont sélectionnés selon les contraintes d'investissement socialement responsable de l'équipe ISR de la Société de Gestion.

4. Dépôts d'espèces

Le Fonds se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 25 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le Fonds peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats).

6. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le Fonds peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du Fonds.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits ci-dessus).

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le Fonds peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif. Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations. Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique « Frais et commissions ». Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

7. Contrats constituant des garanties financières:

Le Fonds peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes:

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du Fonds ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine:

- Le niveau de garantie financière requis; et,
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité. La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (*mark-to-market*).

Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Le Fonds relève de la classification « Obligations et autres titres de créances internationales ».

De ce fait, il comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les marchés obligataires.

Les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le Fonds et auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque de perte en capital** : le Fonds n'offre, à aucun moment, de garantie de performance ou de capital et peut donc présenter un risque de perte en capital. Par conséquent il se peut que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de crédit** : il s'agit du risque de baisse des instruments de crédit découlant des variations des *spreads* de crédit liées à la défaillance ou la dégradation ou l'amélioration de la qualité des émetteurs. Il est mesuré par la sensibilité crédit. En période de hausse des *spreads* de crédit, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser de manière significative
- **Risque de taux** : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser de manière significative.
- **Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante** : le Fonds se réserve la possibilité de détenir des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des titres à caractère spéculatif (dits à haut rendement ou *high yield*, c'est-à-dire des titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante) peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative. L'exposition nette du Fonds aux titres à caractère spéculatif ou non notés pourra atteindre 40 % de l'actif net, compte tenu de son objectif de gestion.
- **Risque de liquidité** : le Fonds investit notamment dans des titres à caractère spéculatif (dits à haut rendement ou *high yield*) dont les volumes échangés peuvent ponctuellement se trouver réduits dans certaines conditions de marché. Les fourchettes de cotation peuvent s'en trouver élargies.
- **Risque lié à l'engagement sur les instruments financiers à terme** : les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers à terme proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque lié à la gestion discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur la sélection des titres de créances et obligataires. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du Fonds peut en outre avoir une performance négative.
- **Risque lié à la surexposition** : le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du Fonds au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations, l'effet de la baisse (en cas d'achat ou d'exposition) ou de la hausse (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé ; et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

ORIENTATION DES PLACEMENTS

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont les suivants :

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres :** le Fonds est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du Fonds. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées au Fonds conformément à la réglementation en vigueur.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et aux contrats d'échange sur rendement global peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

- **Risque actions :** il s'agit du risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds liée à l'exposition aux marchés actions via des indices actions et/ou aux variations des marchés actions qui peuvent impacter la valorisation des titres hybrides (obligations convertibles) présents dans le Fonds ou des actions détenues par le Fonds à la suite de la conversion de ces titres hybrides. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative du Fonds peut baisser. Ce risque est limité dans la mesure où l'exposition au risque actions du Fonds est au maximum de 10 %.
- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents :** les risques de marchés sont amplifiés par d'éventuels investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.
- **Risque lié à la détention d'instruments indexés sur l'inflation :** le Fonds étant investi en instruments indexés sur l'inflation, il est donc sensible à la variation des taux d'intérêt réels. Sa valeur liquidative pourra baisser significativement dans le cas d'une inflation négative (déflation) ou d'une baisse de l'inflation anticipée.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création du fonds, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

■ Le 17/12/2024: Passage au label ISR V3

COMMENTAIRE DE GESTION

L'année 2024 a connu une croissance mondiale hétérogène, avec une solide reprise aux États-Unis au second semestre, tandis que la zone euro a vu son dynamisme s'éroder en fin d'année, pénalisée par l'industrie. L'inflation, bien que toujours supérieure aux cibles des banques centrales, a poursuivi son ralentissement grâce à la baisse des prix des matières premières et à l'atténuation des chocs économiques récents. Cependant, la désinflation s'est avérée plus lente en raison des tensions persistantes sur les prix des services domestiques et les salaires. En réponse à cette amélioration partielle des perspectives inflationnistes, la Fed et la BCE ont abaissé leurs taux directeurs de 100 bps en 2024. Parallèlement, le contexte politique a accentué les incertitudes, notamment avec la dissolution de l'Assemblée nationale en France, qui a connu 4 premiers ministres en 2024, les élections américaines marquant le retour de D. Trump à la présidence, et l'approche des élections allemandes. Ces événements ont pesé sur les marchés obligataires, le spread 10 ans France-Allemagne atteignant 88 bps début décembre, un plus haut depuis 2012, tandis que les rendements souverains français atteignent 3,19 % en fin d'année (+ 60 bps en 2024). Sur le crédit, les marchés ont enregistré une performance positive en 2024, soutenus par le resserrement des spreads. Les marchés de l'IG Euro et du HY Euro enregistrent des performances respectives de + 4,6 % et + 8,5 % en 2024 avec une compression des primes IG/HY. Les secteurs de l'assurance et des REITs, soutenus par les baisses des taux directeurs, ont été les plus performants en 2024; le secteur du Retail tient le bas du panier. Les obligations financières (+ 5,25 %) ont surperformé les non-financières de + 1 % grâce aux obligations subordonnées, AT1 et BBB. Du côté des émissions primaires, l'activité a été soutenue: l'offre IG Euro corporate a bondi de + 24 % à 350 milliards d'euros, avec une forte contribution des secteurs immobilier, santé et télécommunications, et l'émission HY Euro a doublé par rapport à 2023 pour atteindre 96 milliards d'euros.

En 2024, le fonds LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 a enregistré une performance de 4,02 %, dépassant son objectif de gestion de 0,57 %. Cette performance a été particulièrement soutenue durant la deuxième partie de l'année grâce notamment à la baisse des rendements souverains européens au T3 et un effet sélection positif. Au 31 décembre 2024, la sensibilité au taux du portefeuille était de 1,25 pour un rendement actuariel de 3,15 %.

L'année a débuté avec des arbitrages stratégiques: nous avons réinvesti les liquidités de la vente de Sodexo sur Volksbank Wien (banque autrichienne) et pris profit sur Ford après son passage en Investment Grade. Nous avons poursuivi nos achats avec Banco Sabadell et nous avons renforcé nos positions sur Volksbank Wien et Mercialis (gérant de centres commerciaux). Cet été, nous avons initié des achats bancaires avec Banca Monte Dei Paschi, Banco Sabadell et Belfius Bank, et également Vonovia dans le secteur immobilier, grâce notamment aux tombées de coupons. En octobre, nous avons renforcé nos positions sur Accor, Deutsche Bank et Loxam, et initié un achat de dette senior Aareal Bank. Fin 2024, nous avons pris des profits sur Banco BPM, et nous avons liquidé définitivement notre position Elo Saca (déjà allégée en juillet) afin de réduire notre exposition à un dossier devenu selon nous trop risqué. Le portefeuille était composé de 52 % de dettes financières.

L'année 2024 a également été marquée par plusieurs ajustements de notation émetteur: Elo Saca a été dégradé en catégorie High Yield en avril (les faibles perspectives sur l'émetteur nous ont fait préférer vendre cette position encore en profit par rapport à l'achat initial), Valeo (équipementier automobile) a rejoint la catégorie BB+ en septembre, et Forvia a été rétrogradé à Ba3 en octobre. Enfin, en décembre, les banques françaises ont été pénalisées par l'abaissement de Moodys de la notation de certains grands groupes bancaires français (Crédit Agricole, BNP Paribas, BFCM) et de leurs filiales, à la suite de la révision à la baisse de la note souveraine Française à Aa3.

En 2025, les différences de dynamisme économique de part et d'autre de l'Atlantique devraient se résorber graduellement. L'inflation devrait continuer à ralentir lentement, s'approchant de la cible de la BCE en zone euro dès mi-2025, tandis qu'elle pourrait rester légèrement au-dessus de l'objectif aux États-Unis avec des politiques protectionnistes américaines maintenant des pressions inflationnistes à court et moyen terme. L'incertitude politique persistera en France et ne devrait se débloquer en Allemagne qu'après les élections de février. Aux États-Unis, la Fed devrait baisser ses taux directeurs à deux reprises cette année, profitant d'un ralentissement de l'inflation core après la publication encourageante des données CPI de décembre. Cependant, les politiques protectionnistes et inflationnistes de l'administration Trump, notamment la hausse des droits de douane, pourraient limiter la rapidité de ce mouvement. En zone euro, la BCE devrait adopter une politique encore plus accommodante avec quatre baisses de taux directeurs, ramenant le taux de dépôt à 2 % d'ici mi-2025, pour soutenir une croissance affaiblie et contrer les effets négatifs des incertitudes politiques en France et en Allemagne.

Dans ce contexte, nous restons constructifs sur le crédit, avec un biais positif sur le crédit IG. Nous anticipons une poursuite de la performance positive du marché au début de l'année, avant une stabilisation des spreads et un possible élargissement au deuxième semestre, l'ensemble des bonnes nouvelles étant intégrées dans les valorisations. La performance restera soutenue par un effet portage attractif. Le marché primaire pourrait atteindre de nouveaux sommets en 2025, mais les fonds à échéance sont désormais un peu courts en maturité pour rentrer dans le profil standard des émissions 5- 7 ans, il y aura peu d'activité de ce côté-ci. Nous continuerons de privilégier le secteur des financières, tout en restant prudents sur l'automobile en attendant des catalyseurs favorables.

PERFORMANCES

Performances	Fonds – Part I
Sur 1 an	3,81 %

Performances	Fonds – Part M	Indice de référence
Sur 1 an	4,02 %	15,23 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR	4 990 632,71	8 473 839,21	13 464 471,92
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	4 493 995,54	4 504 402,54	8 998 398,08
FORD MOTOR CRED 6.860% 05-06-26	—	1 618 776,83	1 618 776,83
AAREAL BANK AG 5.875% 29-05-26	1 589 736,37	—	1 589 736,37
ELO SACA 2.875% 29-01-26	—	1 561 262,94	1 561 262,94
VOLKSBANK WIEN A 0.875% 23-03-26	1 507 190,26	—	1 507 190,26
MONTE DEI PASCHI 1.875% 09-01-26	1 475 849,39	—	1 475 849,39
BALL CORP 4.875% 15-03-26	—	1 216 434,72	1 216 434,72
TDF INFRASTRUCTU 2.500% 07-04-26	198 416,39	909 025,77	1 107 442,16
MERCIALYS 1.800% 27-02-26	961 889,34	—	961 889,34

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,05 % selon la méthode de l'engagement,
- 101,27 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM: www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,04 % de l'actif net moyen pour la part FR001400FDT2,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour la part FR001400FDS4.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes:

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction:
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions: l'ensemble du personnel est concerné par cette politique. Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori: les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par:
 - Restitutions: reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion;
 - Malus: diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération: pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	83 947 688,80
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	83 947 688,80
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	136 858,28
OPC	136 858,28
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instrument­es financiers à terme (G)	232 311,44
Opérations tempo­raires sur titres (H)	0,00
Créances repré­sentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances repré­sentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances repré­sentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations tempo­raires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	84 316 858,52
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00
Comptes financiers	14 238,89
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	14 238,89
Total de l'actif I+II	84 331 097,41

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	80 805 671,08
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	3 244 147,79
Capitaux propres I	84 049 818,87
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	84 049 818,87
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	118 588,09
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	118 588,09
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	154 156,21
Concours bancaires	8 534,24
Sous-total autres passifs IV	162 690,45
Total Passifs : I+II+III+IV	84 331 097,41

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	2 164 937,54
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	571 516,20
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	3 753,96
Sous-total produits sur opérations financières	2 740 207,70
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-519 910,96
Charges sur opérations temporaires sur titres	-44 440,58
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-24 688,85
Sous-total charges sur opérations financières	-589 040,39
Total revenus financiers nets (A)	2 151 167,31
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-169 886,06
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-169 886,06
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 981 281,25
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	0,00
Sous-total revenus nets I = (C+D)	1 981 281,25
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	272 659,50
Frais de transactions externes et frais de cession	-311,14
Frais de recherche	-31 148,14
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	241 200,22
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	241 200,22

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 020 037,34
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	1 628,98
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 021 666,32
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	0,00
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 021 666,32
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	3 244 147,79

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du Fonds est double : - Chercher à offrir aux porteurs ayant souscrit entre la date de création du FCP et le 20 avril 2023 ou entre le 3 juillet et le 31 juillet 2023 (« Période de Commercialisation ») et ayant conservé leurs parts jusqu'à l'échéance, soit le 31 juillet 2026 (la « Date d'Échéance ») un taux de rendement de 3,45 % pour la part M et de 3,25 % pour la part I sans garantie de capital; et - mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion et ne constitue pas une promesse de rendement ou de performance du Fonds. Il peut exister un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévu. En cas de conditions défavorables (ex: défauts plus nombreux, taux de recouvrement moins importants), cela pourra venir diminuer la performance du Fonds et l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion du Fonds tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture du change et des frais de gestion de la société de gestion. Il est précisé que les souscriptions ne sont pas autorisées en dehors de la Période de Commercialisation.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	80 805 671,08	84 049 818,87
PART LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 PART I EN EUR		
Actif net	2 071 551,99	2 150 501,00
Nombre de titres	20 000,0000	20 000,0000
Valeur liquidative unitaire	103,57	107,52
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,19	0,30
Capitalisation unitaire sur revenu	0,07	2,33
PART LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 PART M EN EUR		
Actif net	78 734 119,09	81 899 317,87
Nombre de titres	746 655,0000	746 655,0000
Valeur liquidative unitaire	105,44	109,68
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,25	0,31
Capitalisation unitaire sur revenu	1,67	2,59

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

L'OPC se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC. La devise de comptabilité est l'euro.

Les actifs du portefeuille, y compris les garanties financières, tels que décrits dans le prospectus, sont valorisés selon les règles applicables ci-dessous:

Méthode de valorisation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres: les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension: les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la Société de Gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Méthode de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Exposition directe aux marchés de crédit: principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau Cf.):

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées: note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau: s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2e niveau: la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisée en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

- Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la Société de Gestion et au commercialisateur.

	Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux Barème	
			Part M	Part I
1	Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	1% TTC maximum.	0.50% TTC maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,20% TTC maximum. La Société de Gestion s'engage à ce que le cumul des frais de gestion directs (frais de gestion financière et frais administratifs) et les frais de gestion indirects maximum du FONDS n'excède pas 1% de l'actif net du FONDS par an.	
3	Commissions de mouvement Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant.	
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant.	

La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0,06 % de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part I et M	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	80 805 671,08
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	0,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	0,00
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 981 281,25
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	241 200,22
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 021 666,32
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	84 049 818,87

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 PART I		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20 000,0000	
PART LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 PART M		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	746 655,0000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 PART M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- valeurs nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 Part I FR001400FDT2	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	2 150 501,00	20 000,0000	107,52
LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 Part M FR001400FDS4	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	81 899 317,87	746 655,0000	109,68

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)
- Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	83 947,69	82 339,90	1 607,79	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	14,24	0,00	0,00	0,00	14,24
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-8,53	0,00	0,00	0,00	-8,53
HORS-BILAN					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	1 011,21	-1 231,64	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		83 351,11	376,15	0,00	5,71

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)
- Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-]3 - 6 mois] (*) +/-]6 - 12 mois] (*) +/-]1 - 3 ans] (*) +/-]3 - 5 ans] (*) +/-]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	83 947,69	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	14,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-8,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	-1 231,64	0,00	1 011,21	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	5,70	-1 231,64	0,00	84 958,90	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	8 242,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	14,24	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	-0,13	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	-8 335,13	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-78,87	-0,13	0,00	0,00	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	66 732,57	17 215,12	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	66 732,57	17 215,12	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS FRANCE	156,60	0,00
CREDIT AGRICOLE CIB	75,71	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
CREDIT AGRICOLE CIB	0,00	78,76
BNP PARIBAS FRANCE	0,00	39,83
Dettes		
Collatéral espèces		
BNP PARIBAS FRANCE	0,00	130,58

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
Total des créances		0,00
Dettes		
	Frais de gestion fixe	15 791,13
	Collatéraux	130 578,04
	Autres dettes	7 787,04
Total des dettes		154 156,21
Total des créances et des dettes		-154 156,21

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
PART LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 PART I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	8 467,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	798,20
Pourcentage de frais de recherche	0,04
PART LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 PART M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	161 418,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	30 349,94
Pourcentage de frais de recherche	0,04

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			1 832 851,40
	FR0013433596	BQ POSTALE 0.25% 12-07-26 EMTN	1 832 851,40
TCN			0,00
OPC			136 858,28
	FR0013188752	OSTRUM ISR CASH EONIA Part Z2	136 858,28
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			1 969 709,68

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	1 981 281,25
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	1 981 281,25
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 981 281,25

Part LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 Part I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	46 637,69
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	46 637,69
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	46 637,69
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	46 637,69
Total	46 637,69
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 Part M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	1 934 643,56
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 934 643,56
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 934 643,56
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 934 643,56
Total	1 934 643,56
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	241 200,22
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	241 200,22
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	241 200,22

Part LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 Part I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	6 176,24
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	6 176,24
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	6 176,24
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	6 176,24
Total	6 176,24
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 Part M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	235 023,98
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	235 023,98
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	235 023,98
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	235 023,98
Total	235 023,98
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			83 947 688,80	99,88
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			83 947 688,80	99,88
Assurance			1 670 664,55	1,99
ASSICURAZIONI GENERALI 4.125% 04/05/2026	EUR	1 600 000	1 670 664,55	1,99
Automobiles			4 451 216,43	5,30
GENERAL MOTORS FINANCIAL 1.5% 10-06-26	USD	1 900 000	1 751 149,85	2,09
NISSAN MOTOR 2.652% 17-03-26	EUR	1 300 000	1 318 662,80	1,57
VOLKSWAGEN LEASING 1.5% 19-06-26	EUR	1 400 000	1 381 403,78	1,64
Banques commerciales			29 791 551,64	35,46
BANC DE 5.625% 06-05-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 604 031,78	1,91
BANCO BPM 0.875% 15-07-26 EMTN	EUR	1 200 000	1 174 491,95	1,40
BANKINTER 0.875% 08-07-26 EMTN	EUR	1 700 000	1 657 841,86	1,97
BELFIUS BANK 3.125% 11-05-26	EUR	1 800 000	1 838 251,97	2,21
BNP PAR 4.375% 12-05-26 EMTN	USD	1 800 000	1 729 853,69	2,06
BPCE 2.875% 22-04-26 EMTN	EUR	1 700 000	1 729 247,45	2,06
BQ POSTALE 0.25% 12-07-26 EMTN	EUR	1 900 000	1 832 851,40	2,18
CAIXABANK 0.75% 09-07-26	EUR	1 600 000	1 558 956,05	1,85
CMZB 1 1/8 06/22/26	EUR	1 700 000	1 674 313,47	1,99
COOP RABO UA 3.75% 21-07-26	USD	1 800 000	1 733 407,53	2,06
CRED MUT 3.25% 01-06-26 EMTN	EUR	1 600 000	1 633 444,60	1,94
DEUTSCHE BK 2.625% 12-02-26	EUR	1 600 000	1 631 473,84	1,94
ERSTE GR BK 0.875% 22-05-26	EUR	1 800 000	1 764 446,05	2,10
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 563 953,84	1,86
MONTE PASCHI 1.875% 09-01-26	EUR	1 500 000	1 509 303,93	1,80
NCG BAN 5.5% 18-05-26 EMTN	EUR	1 000 000	1 043 907,53	1,24
RCI BANQUE 4.625% 13-07-26	EUR	1 600 000	1 665 004,71	1,98
UNICREDIT 0.325% 19-01-26 EMTN	EUR	900 000	881 656,13	1,05
VOLKSBANK WIEN AG 0.875% 23-03-26	EUR	1 600 000	1 565 113,86	1,86
Compagnies aériennes			2 935 665,01	3,49
AIR FR KLM 7.25% 31-05-26 EMTN	EUR	1 100 000	1 206 527,01	1,44
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3.0% 29-05-26	EUR	1 700 000	1 729 138,00	2,05
Composants automobiles			2 157 478,79	2,57
FORVIA 7.25% 15-06-26	EUR	1 500 000	1 557 397,50	1,86
VALE ELE 1.625% 18-03-26 EMTN	EUR	600 000	600 081,29	0,71
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			1 299 257,22	1,55
CARREFOUR 1.75% 04-05-26 EMTN	EUR	1 300 000	1 299 257,22	1,55
Electricité			1 631 637,92	1,94
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 2.875% 01-06-26	EUR	1 600 000	1 631 637,92	1,94
Epargne et prêts hypothécaires			3 028 972,90	3,60
CELLNEX FINANCE 2.25% 12-04-26	EUR	1 700 000	1 715 584,34	2,04
CROWN EU HLD 2.875% 01-02-26	EUR	1 300 000	1 313 388,56	1,56
Equipement et services pour l'énergie			1 678 345,64	2,00
VESTAS WIND SYSTEMS AS 4.125% 15-06-26	EUR	1 600 000	1 678 345,64	2,00
Equipements de communication			1 608 222,03	1,91
NOKIA OYJ 2.0% 11-03-26 EMTN	EUR	1 600 000	1 608 222,03	1,91
FPI de détail			1 000 475,08	1,19
MERCIALYS 1.8% 27-02-26	EUR	1 000 000	1 000 475,08	1,19
Gestion immobilière et développement			1 680 648,64	2,00
VONOVIA SE 1.5% 10-06-26 EMTN	EUR	1 700 000	1 680 648,64	2,00
Hôtels, restaurants et loisirs			1 607 791,91	1,91
ACCOR 3.0% 04-02-26	EUR	1 600 000	1 607 791,91	1,91
Industrie aérospatiale et défense			1 239 588,83	1,47
ROLLS ROYCE 4.625% 16-02-26	EUR	1 200 000	1 239 588,83	1,47

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Infrastructure de transports			2 087 885,43	2,48
ABERTIS INFRA 1.375% 20-05-26	EUR	400 000	396 695,62	0,47
AUTO PER 1.75% 26-06-26 EMTN	EUR	1 700 000	1 691 189,81	2,01
Logiciels			1 766 166,75	2,10
NEXI 1.625% 30-04-26	EUR	1 800 000	1 766 166,75	2,10
Marchés de capitaux			1 644 715,62	1,96
SANT ISS 3.25% 04-04-26 EMTN	EUR	1 600 000	1 644 715,62	1,96
Matériaux de construction			1 686 389,73	2,01
SPCM 2.0% 01-02-26	EUR	1 700 000	1 686 389,73	2,01
Services aux entreprises			922 349,04	1,10
ELIS EX HOLDELIS 2.875% 15-02-26	EUR	900 000	922 349,04	1,10
Services clientèle divers			5 223 623,31	6,21
ALD 1.25% 02-03-26 EMTN	EUR	1 800 000	1 784 868,66	2,12
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 4.125% 13-04-26	EUR	1 600 000	1 667 661,81	1,98
LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN	EUR	1 700 000	1 771 092,84	2,11
Services de télécommunication diversifiés			1 813 523,43	2,16
ILIAD 2.375% 17-06-26	EUR	1 200 000	1 204 444,44	1,44
TDF INFRASTRUCTURE SAS 2.5% 07-04-26	EUR	600 000	609 078,99	0,72
Services de télécommunication mobile			1 701 587,75	2,02
AMERICAN TOWER 1.95% 22-05-26	EUR	1 700 000	1 701 587,75	2,02
Services financiers diversifiés			7 752 953,78	9,22
AAREAL BK 5.875% 29-05-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 588 857,12	1,89
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 5.896% 13-07-26	USD	1 300 000	1 309 125,04	1,56
ENEL FINANCE INTL NV 0.25% 28-05-26	EUR	1 800 000	1 745 544,33	2,08
NASDAQ 3.85% 30-06-26	USD	1 800 000	1 718 480,93	2,04
ZF EUROPE FINANCE BV 2.0% 23-02-26	EUR	1 400 000	1 390 946,36	1,65
Sociétés commerciales et de distribution			449 556,75	0,53
LOXAM SAS 3.75% 15-07-26	EUR	450 000	449 556,75	0,53
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			3 117 420,62	3,71
COVIVIO SA 1.875% 20-05-26	EUR	1 700 000	1 702 791,96	2,03
ULFP 2 1/2 06/04/26	EUR	1 400 000	1 414 628,66	1,68
TITRES D'OPC			136 858,28	0,16
OPCVM			136 858,28	0,16
Gestion collective			136 858,28	0,16
OSTRUM ISR CASH EONIA Part Z2	EUR	13	136 858,28	0,16
Total			84 084 547,08	100,04

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
FIX/3.82/E6R/0.0	1 705 352	39 686,17	0,00	1 705 352,00
FIX/4.085/E6R/0.5	1 689 833	30 746,53	0,00	1 689 833,00
FIX/4.388/E6R/0.84	1 791 593	33 469,17	0,00	1 791 593,00
FIX/4.465/E6R/0.95	1 701 118	31 079,78	0,00	1 701 118,00
FIX/4.51/E6R/0.0	1 231 643	36 023,10	0,00	1 231 643,00
Sous-total 3.		171 004,75	0,00	8 119 539,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		171 004,75	0,00	8 119 539,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
E6R/0.0/FIX/3.85	1 705 352,9	0,00	-21 665,35	1 705 352,90
E6R/0.5/FIX/4.375	1 689 833,34	0,00	-39 827,06	1 689 833,34
E6R/0.84/FIX/1.5	1 791 593,54	52 324,06	0,00	1 791 593,54
E6R/0.95/FIX/3.75	1 701 118,19	8 982,63	0,00	1 701 118,19
FIX/4.465/FIX/5.896	1 196 833	0,00	-57 095,68	1 196 833,00
Sous-total 3.		61 306,69	-118 588,09	8 084 730,97
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		61 306,69	-118 588,09	8 084 730,97

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	84 084 547,08
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	171 004,75
Total instruments financiers à terme - change	-57 281,40
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	14 238,89
Autres passifs (-)	-162 690,45
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	84 049 818,87

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 Part I	EUR	20 000,0000	107,52
Part LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 Part M	EUR	746 655,0000	109,68

Rapport annuel

au 29 décembre 2023

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00
DÉPÔTS	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	85 549 848,16
Actions et valeurs assimilées	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées	77 489 164,43
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	77 489 164,43
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances négociables	0,00
Autres titres de créances	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Organismes de placement collectif	3 782 073,89
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 782 073,89
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00
Autres organismes non européens	0,00
Opérations temporaires sur titres	3 486 588,92
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres donnés en pension	3 486 588,92
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	792 020,92
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	792 020,92
Autres instruments financiers	0,00
CRÉANCES	31 367,40
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	31 367,40
COMPTES FINANCIERS	0,00
Liquidités	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	85 581 215,56

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
CAPITAUX PROPRES	
Capital	79 739 480,01
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00
Report à nouveau (a)	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-186 269,43
Résultat de l'exercice (a,b)	1 252 460,50
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	80 805 671,08
* Montant représentatif de l'actif net	
INSTRUMENTS FINANCIERS	3 512 340,21
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	3 442 259,61
Dettes représentatives de titres donnés en pension	3 442 259,61
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	70 080,60
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	70 080,60
DETTES	345 724,53
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	345 724,53
COMPTES FINANCIERS	917 479,74
Concours bancaires courants	917 479,74
Emprunts	0,00
TOTAL DU PASSIF	85 581 215,56

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Swaps de taux	
FIX/4.465/E6R/0.95	1 701 118,00
FIX/4.388/E6R/0.84	1 791 593,00
FIX/4.085/E6R/0.5	1 689 833,00
FIX/3.82/E6R/0.0	1 705 352,00
FIX/4.51/E6R/0.0	1 231 643,00
Swaps de devise	
E6R/0.5/FIX/4.375	1 689 833,34
E6R/0.95/FIX/3.75	1 701 118,19
E6R/0.84/FIX/1.5	1 791 593,54
E6R/0.0/FIX/4.875	1 231 643,77
E6R/0.0/FIX/3.85	1 705 352,90
FIX/4.465/FIX/5.896	1 196 833,00
FIX/5.08/FIX/6.86	1 485 714,28
Autres engagements	
AUTRES OPÉRATIONS	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	

COMPTES DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 149,28
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 523 962,41
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	8,62
Produits sur instruments financiers à terme	315 003,82
Autres produits financiers	0,00
TOTAL (1)	1 840 124,13
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	59 304,77
Charges sur instruments financiers à terme	353 424,43
Charges sur dettes financières	40 619,21
Autres charges financières	0,00
TOTAL (2)	453 348,41
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 386 775,72
Autres produits (3)	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	129 706,65
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 257 069,07
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-4 608,57
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 252 460,50

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 29 décembre 2023 a une durée exceptionnelle de 10 mois et 6 jours.

Règles d'évaluation des actifs

L'OPC se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC. La devise de comptabilité est l'euro.

Les actifs du portefeuille, y compris les garanties financières, tels que décrits dans le prospectus, sont valorisés selon les règles applicables ci-dessous :

Méthode de valorisation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché.

La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la Société de Gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Méthode de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Frais de gestion

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la Société de Gestion et au commercialisateur.

	Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux Barème	
			Part M	Part I
1.	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	1 % TTC maximum	0,50 % TTC maximum
2.	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,20% TTC maximum. La Société de Gestion s'engage à ce que le cumul des frais de gestion directs (frais de gestion financière et frais administratifs) et les frais de gestion indirects maximum du FONDS n'excède pas 1% de l'actif net du FONDS par an.	
3.	Commissions de mouvement Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	
4.	Commission de surperformance	Actif net	Néant	

La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0,06 % de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts I et M	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	81 680 400,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 013 395,53
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	217 875,37
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-52 593,10
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	39 721,23
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-418 871,28
Frais de transactions	0,00
Différences de change	17 571,32
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 695 726,04
Différence d'estimation exercice N	2 695 726,04
Différence d'estimation exercice N-1	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	382 167,96
Différence d'estimation exercice N	382 167,96
Différence d'estimation exercice N-1	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 257 069,07
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Autres éléments	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	80 805 671,08

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	77 489 164,43	95,90
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	77 489 164,43	95,90
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Change	10 802 089,02	13,37
Taux	8 119 539,00	10,05
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	18 921 628,02	23,42
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	77 489 164,43	95,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	3 486 588,92	4,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	1 689 101,47	2,09	1 753 158,14	2,17	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	917 479,74	1,14
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	8 119 539,00	10,05	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	77 489 164,43	95,90	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	3 486 588,92	4,31	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	3 442 259,61	4,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	917 479,74	1,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	8 119 539,00	10,05	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	8 788 239,67	10,88	1 611 030,14	1,99	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	31 367,40	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	413,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	9 316 374,74	11,53	1 485 714,28	1,84	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES	
Coupons et dividendes en espèces	31 367,40
TOTAL DES CRÉANCES	31 367,40
DETTES	
Frais de gestion fixe	13 649,87
Collatéraux	332 074,66
TOTAL DES DETTES	345 724,53
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	-314 357,13

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 Part I		
Parts souscrites durant l'exercice	20 000,0000	2 000 000,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	20 000,0000	2 000 000,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20 000,0000	
Part LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 Part M		
Parts souscrites durant l'exercice	796 804,0000	79 680 400,00
Parts rachetées durant l'exercice	-50 149,0000	-5 013 395,53
Solde net des souscriptions/rachats	746 655,0000	74 667 004,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	746 655,0000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 Part I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 Part M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 Part I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 569,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Parts LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 Part M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	126 137,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,19
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			3 782 073,89
	FR0012750461	OSTRUM SRI CASH Part Z	3 447 311,00
	FR0013188752	OSTRUM SRI CASH Part Z2	334 762,89
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			3 782 073,89

3.10. TABLEAU D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d’affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	0,00
Résultat	1 252 460,50
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00
Total	1 252 460,50
Parts LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 Part I	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 570,42
Total	1 570,42
Parts LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 Part M	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 250 890,08
Total	1 250 890,08

Tableau d’affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-186 269,43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
Total	-186 269,43
Parts LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 Part I	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	3 827,72
Total	3 827,72
Parts LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 Part M	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-190 097,15
Total	-190 097,15

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2023
Actif net Global en EUR	80 805 671,08
Parts LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 Part I en EUR	
Actif net	2 071 551,99
Nombre de titres	20 000,0000
Valeur liquidative unitaire	103,57
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,19
Capitalisation unitaire sur résultat	0,07
Parts LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 Part M en EUR	
Actif net	78 734 119,09
Nombre de titres	746 655,0000
Valeur liquidative unitaire	105,44
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,25
Capitalisation unitaire sur résultat	1,67

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CMZB 11/8 06/22/26	EUR	1 700 000	1 623 438,55	2,01
DEUTSCHE BK 2.625% 12-02-26	EUR	1 300 000	1 307 622,27	1,62
DEUTSCHE LUFTHANSA AG	EUR	1 700 000	1 689 240,39	2,09
VOLKSWAGEN LEASING 1.5% 19-06-26	EUR	1 400 000	1 352 042,66	1,67
TOTAL ALLEMAGNE			5 972 343,87	7,39
AUTRICHE				
ERSTE GR BK 0.875% 22-05-26	EUR	1 800 000	1 716 917,41	2,12
TOTAL AUTRICHE			1 716 917,41	2,12
BELGIQUE				
BELFIUS BANK 3.125% 11-05-26	EUR	1 600 000	1 614 073,05	2,00
TOTAL BELGIQUE			1 614 073,05	2,00
DANEMARK				
VESTAS WIND SYSTEMS AS 4.125% 15-06-26	EUR	1 600 000	1 681 016,39	2,08
TOTAL DANEMARK			1 681 016,39	2,08
ESPAGNE				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 5.5% 18-05-26	EUR	1 000 000	1 051 112,84	1,30
ABER INFR 1.375% 20-05-26	EUR	400 000	390 070,23	0,48
BANC DE 5.625% 06-05-26 EMTN	EUR	800 000	849 130,10	1,05
BANKINTER 0.875% 08-07-26 EMTN	EUR	1 700 000	1 608 436,93	1,99
CAIXABANK 0.75% 09-07-26	EUR	1 600 000	1 510 044,07	1,87
CELLNEX FINANCE 2.25% 12-04-26	EUR	1 700 000	1 680 556,18	2,08
IE2 2.875% 01-06-26 EMTN	EUR	1 600 000	1 615 291,54	2,00
SANT ISS 3.25% 04-04-26 EMTN	EUR	1 600 000	1 630 464,96	2,02
TOTAL ESPAGNE			10 335 106,85	12,79
ETATS-UNIS				
AMERICAN TOWER 1.95% 22-05-26	EUR	1 700 000	1 661 088,67	2,06
BALL 4.875% 15-03-26	USD	1 300 000	1 190 653,60	1,47
FORD MOTOR CREDIT 6.86% 05-06-26	GBP	1 300 000	1 611 030,14	2,00
GENERAL MOTORS FINANCIAL 1.5% 10-06-26	USD	1 900 000	1 579 818,79	1,95
NASDAQ 3.85% 30-06-26	USD	1 800 000	1 590 548,59	1,97
TOTAL ETATS-UNIS			7 633 139,79	9,45
FINLANDE				
NOKIA OYJ 2.0% 11-03-26 EMTN	EUR	1 600 000	1 570 246,64	1,95
TOTAL FINLANDE			1 570 246,64	1,95
FRANCE				
ACCOR 3.0% 04-02-26	EUR	1 300 000	1 287 740,82	1,60
AIR FR KLM 7.25% 31-05-26 EMTN	EUR	900 000	1 000 786,48	1,24
ALD 1.25% 02-03-26 EMTN	EUR	1 800 000	1 738 214,95	2,15
ARVAL SERVICE LEASE 4.125% 13-04-26	EUR	1 600 000	1 667 402,89	2,06
AUCHAN 2.875% 29-01-26 EMTN	EUR	1 600 000	1 601 011,29	1,98
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 5.896% 13-07-26	USD	1 300 000	1 234 664,27	1,53
BNP PAR 4.375% 12-05-26 EMTN	USD	1 800 000	1 602 015,34	1,98
BPCE 2.875% 22-04-26 EMTN	EUR	1 700 000	1 719 072,79	2,13

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CARREFOUR 1.75% 04-05-26 EMTN	EUR	1 300 000	1 277 141,67	1,58
COVIVIO SA 1.875% 20-05-26	EUR	1 700 000	1 658 469,56	2,05
CRED MUT 3.25% 01-06-26 EMTN	EUR	1 600 000	1 635 872,52	2,02
CROWN EU HLD 2.875% 01-02-26	EUR	1 300 000	1 294 733,56	1,61
ELIS EX HOLDELIS 2.875% 15-02-26	EUR	900 000	910 865,71	1,13
FAURECIA 7.25% 15-06-26	EUR	1 500 000	1 599 787,50	1,98
ILIAD 2.375% 17-06-26	EUR	1 700 000	1 652 838,84	2,04
RCI BANQUE 4.625% 13-07-26	EUR	1 600 000	1 672 140,33	2,07
SODEXHO 2.5% 24-06-26	EUR	900 000	898 382,75	1,11
SPCM 2.0% 01-02-26	EUR	1 700 000	1 647 960,03	2,04
TDF INFR SAS 2.5% 07-04-26	EUR	1 300 000	1 293 462,21	1,60
ULFP 2 1/2 06/04/26	EUR	1 400 000	1 400 194,85	1,73
VALE ELE 1.625% 18-03-26 EMTN	EUR	600 000	585 228,05	0,72
TOTAL FRANCE			29 377 986,41	36,35
ITALIE				
ASSICURAZIONI GENERALI 4.125% 04/05/2026	EUR	1 600 000	1 659 632,00	2,06
AUTO PER 1.75% 26-06-26 EMTN	EUR	1 700 000	1 637 070,27	2,02
BANCO BPM 0.875% 15-07-26 EMTN	EUR	1 800 000	1 697 151,64	2,10
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 560 190,98	1,93
LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN	EUR	1 700 000	1 765 118,64	2,19
UNICREDIT 0.325% 19-01-26 EMTN	EUR	900 000	850 866,78	1,05
TOTAL ITALIE			9 170 030,31	11,35
JAPON				
NISSAN MOTOR 2.652% 17-03-26	EUR	1 300 000	1 297 592,44	1,61
TOTAL JAPON			1 297 592,44	1,61
PAYS-BAS				
COOP RABO UA 3.75% 21-07-26	USD	1 800 000	1 590 539,08	1,97
ENEL FINANCE INTL NV 0.0% 28-05-26	EUR	1 800 000	1 671 120,00	2,07
VONO FIN 1.5% 10-06-26 EMTN	EUR	1 300 000	1 252 515,69	1,55
ZF EUROPE FINANCE BV 2.0% 23-02-26	EUR	1 400 000	1 361 955,67	1,68
TOTAL PAYS-BAS			5 876 130,44	7,27
ROYAUME-UNI				
ROLLS ROYCE 4.625% 16-02-26	EUR	1 200 000	1 244 580,83	1,54
TOTAL ROYAUME-UNI			1 244 580,83	1,54
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			77 489 164,43	95,90
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			77 489 164,43	95,90
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH Part Z	EUR	340	3 447 311,00	4,27
OSTRUM SRI CASH Part Z2	EUR	33	334 762,89	0,41
TOTAL FRANCE			3 782 073,89	4,68
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			3 782 073,89	4,68
TOTAL Organismes de placement collectif			3 782 073,89	4,68

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres donnés en pension				
FRANCE				
BQ POSTALE 0.25% 12-07-26 EMTN	EUR	1 900 000	1 770 696,17	2,19
TOTAL FRANCE			1 770 696,17	2,19
ITALIE				
NEXI 1.625% 30-04-26	EUR	1 800 000	1 715 892,75	2,12
TOTAL ITALIE			1 715 892,75	2,12
TOTAL Titres donnés en pension			3 486 588,92	4,31
Dettes représentatives des titres données en pension			-3 439 940,00	-4,26
Indemnités sur titres données en pension			-2 319,61	0,00
Instruments financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
FIX/3.82/E6R/0.0	EUR	1 705 352	80 286,65	0,10
FIX/4.085/E6R/0.5	EUR	1 689 833	31 943,57	0,04
FIX/4.388/E6R/0.84	EUR	1 791 593	35 765,26	0,04
FIX/4.465/E6R/0.95	EUR	1 701 118	31 999,68	0,04
FIX/4.51/E6R/0.0	EUR	1 231 643	47 855,20	0,06
TOTAL Swaps de taux			227 850,36	0,28
Swaps de devises				
E6R/0.0/FIX/3.85	USD	0,00	-1 652 973,83	-2,05
E6R/0.0/FIX/3.85	EUR	1 705 352,9	1 713 729,59	2,12
E6R/0.0/FIX/4.875	EUR	1 231 643,77	1 251 628,86	1,55
E6R/0.0/FIX/4.875	USD	0,00	-1 211 096,35	-1,50
E6R/0.5/FIX/4.375	USD	0,00	-1 648 605,24	-2,04
E6R/0.5/FIX/4.375	EUR	1 689 833,34	1 728 379,08	2,14
E6R/0.84/FIX/1.5	USD	0,00	-1 619 653,46	-2,01
E6R/0.84/FIX/1.5	EUR	1 791 593,54	1 841 062,84	2,28
E6R/0.95/FIX/3.75	USD	0,00	-1 645 009,08	-2,03
E6R/0.95/FIX/3.75	EUR	1 701 118,19	1 786 767,21	2,21
FIX/4.465/FIX/5.896	EUR	1 196 833	1 280 564,01	1,58
FIX/4.465/FIX/5.896	USD	0,00	-1 260 623,07	-1,56
FIX/5.08/FIX/6.86	GBP	0,00	-1 657 550,08	-2,05
FIX/5.08/FIX/6.86	EUR	1 485 714,28	1 587 469,48	1,97
TOTAL Swaps de devises			494 089,96	0,61
TOTAL Autres instruments financiers à terme			721 940,32	0,89
TOTAL Instruments financier à terme			721 940,32	0,89
Créances			31 367,40	0,04
Dettes			-345 724,53	-0,42
Comptes financiers			-917 479,74	-1,14
Actif net			80 805 671,08	100,00
Parts LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 Part I	EUR	20 000,0000	103,57	
Parts LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 Part M	EUR	746 655,0000	105,44	

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 (ci-après, le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique: 9695003SRK6RYT39BC68

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



OUI



NON

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 0% d'investissement durables

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier différait selon le type d'investissement concerné :

A. Investissements en OPC

La stratégie de gestion du Produit Financier visait à investir dans d'autres OPC, dont au moins 90% devaient avoir obtenu le Label ISR français.

B. Investissements en titres vifs

La démarche ISR mise en œuvre par la Société de Gestion visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse reposait sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et s'articulait autour des 4 piliers suivants :

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	Rappel de l'indicateur : La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « Note Moyenne Améliorée » de son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : [(Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités))+ (FTSE Global Convertible Bond EUR Hedged)+ (Bloomberg Global Aggregate Corporate (en euro))+ (ICE BofA Global High Yield)]) et faisant l'objet d'une analyse ESG ¹). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse obtenue après élimination de 25% des valeurs (comprenant les filtres suivants : liste d'exclusions de la Société de Gestion, exclusions du label ISR français et note ESG GREaT ²).

¹ Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

² Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

	<p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2024 était le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="611 510 1334 707"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Score Great Moyen</td> <td>7.4</td> <td>6.88</td> </tr> </tbody> </table> <p><small>Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise</small></p>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*	Score Great Moyen	7.4	6.88			
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*								
Score Great Moyen	7.4	6.88								
<p>Indicateurs Clés de Performance</p>	<p>Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Univers d'analyse sur les indicateurs spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi. - Mixité au sein des organes de gouvernance : Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres. <p>Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2024 est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="611 1339 1334 1671"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille</th> <th>Score cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Trajectoire Net Zero</td> <td>51.15 %</td> <td>14.87 %</td> </tr> <tr> <td>Mixité au sein des organes de gouvernance</td> <td>41.53 Average % Of Women in Board</td> <td>32.73 Average % Of Women in Board</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Score du portefeuille	Score cible	Trajectoire Net Zero	51.15 %	14.87 %	Mixité au sein des organes de gouvernance	41.53 Average % Of Women in Board	32.73 Average % Of Women in Board
Indicateur	Score du portefeuille	Score cible								
Trajectoire Net Zero	51.15 %	14.87 %								
Mixité au sein des organes de gouvernance	41.53 Average % Of Women in Board	32.73 Average % Of Women in Board								
<p>Investissements dans des OPC appliquant des critères ESG dans la sélection</p>	<p>Le Produit Financier visait à investir à hauteur de 90% minimum d'OPC ayant reçu le label ISR français ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR.</p> <p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont</p>									

de leurs investissements	<p>disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, au 31/12/2024 Le Produit Financier était investi à hauteur de 95,86% dans des OPC ayant reçu le label ISR ou un label équivalent.</p>
--------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 25%³ des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier⁴ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 25%⁵ des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 25% des émetteurs les plus mal notés⁶.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2023	2022
Méthodologie	<i>Note Moyenne</i>	
Score limite/ Score cible	6.92	
Taux d'exclusion/	7.53	0%

³ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁴ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

⁵ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁶ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

Note portefeuille		
-------------------	--	--

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est exigé par la réglementation française ou européenne.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2023
Indicateur	<i>Trajectoire Net Zero</i>
Description indicateur	<i>Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi.</i>
Produit financier	45.59 %
Valeur comparable	23.75 %

Indicateur 2

	2023
Indicateur	<i>Droits Humains</i>
Description indicateur	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i>

Produit financier	69.52 %
Valeur Comparable	33.53 %

Investissement dans des OPC labélisés ISR

	2023	2022
Part des investissements en OPC labélisés ISR	97,72%	0%

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable, le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

L'approche appliquée pour assurer la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité à différé selon le type d'investissement concerné :

A. Investissements en OPC

La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité était assurée par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La Société de Gestion a privilégié les investissements dans des OPC qui mettaient en œuvre une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie. Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité par les fonds sous-jacents peuvent être trouvées dans les rapports annuels desdits fonds.

B. Investissements en titres vifs

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion⁷ ;
- l'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;

⁷ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

- la politique d'engagement actionnarial et de vote⁸ ;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite>

Non

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
BELFIUS BANK SA 3.125% 11-05-26	Obligations	Finance	2,19%	Belgique
LA BANQUE POSTAL 0.250% 12-07-26	Obligations	Finance	2,18%	France
AYVENS SA 1.250% 02-03-26	Obligations	Biens de consommation non-cycliques	2,12%	France
LEASYS SPA 4.500% 26-07-26	Obligations	Biens de consommation non-cycliques	2,11%	France
NEXI 1.625% 30-04-26	Obligations	Biens de consommation non-cycliques	2,1%	Italie
ERSTE GROUP 0.875% 22-05-26	Obligations	Finance	2,1%	Autriche
GEN MOTORS FIN 1.500% 10-06-26	Obligations	Biens de consommation cycliques	2,08%	Etats-Unis
ENEL FIN INTL NV 0.250% 28-05-26	Obligations	Services aux Collectivités	2,08%	Italie
COOPERATIEVE RAB 3.750% 21-07-26	Obligations	Finance	2,06%	Pays-Bas
BNP PARIBAS 4.375% 12-05-26	Obligations	Finance	2,06%	France
BPCE 2.875% 22-04-26	Obligations	Finance	2,06%	France
DT LUFTHANSA AG 3.000% 29-05-26	Obligations		2,06%	Allemagne

⁸ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

NASDAQ INC 3.850% 30-06-26	Obligations	Finance	2,05%	Etats-Unis
CELLNEX FINANCE 2.250% 12-04-26	Obligations		2,04%	Espagne
COVIVIO 1.875% 20-05-26	Obligations	Finance	2,03%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

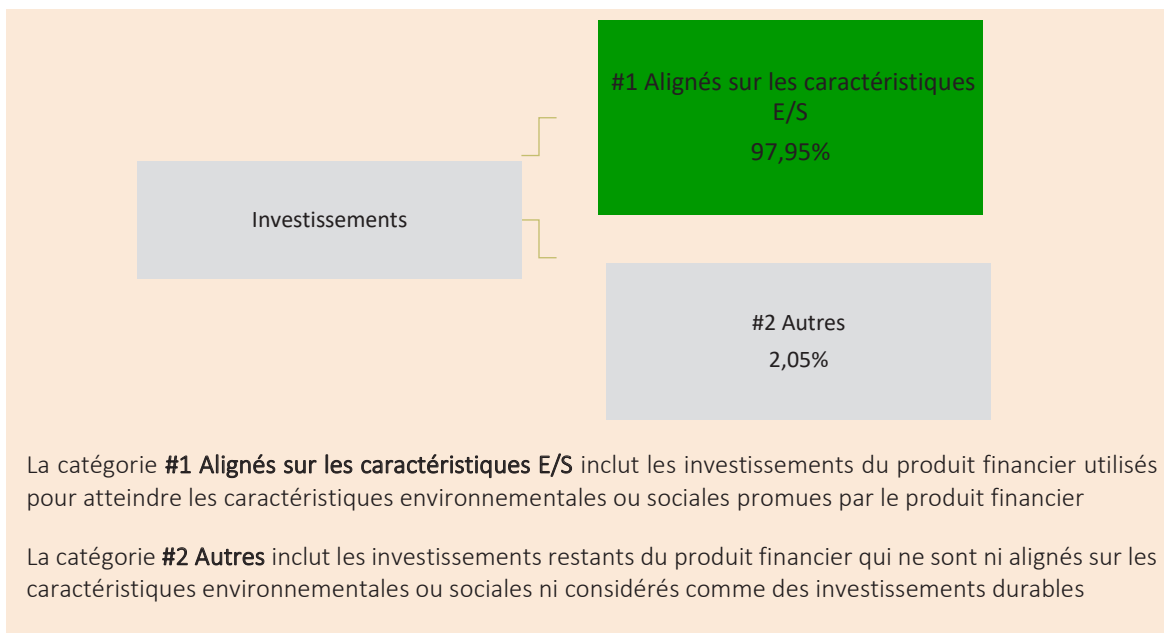
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 45% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 97,95%.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 4,9% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 31/12/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en obligations, qui représentait 99,89% de l'AuM :

Bics1	Poids
Matériaux de base	2,01%
Communications	4,07%
Biens de consommation cycliques	11,76%
Bien de consommation non cycliques	13,98%
Energie	2%
Finance	47,95%
Industrie	3,04%
Services aux collectivités	4,02%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 0,11% de l'AuM :

Autres	Poids
Autres et liquidités	-0,01%
Produits dérivés	0,12%

Au 31/12/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 6,02% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE⁹ ?

● **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

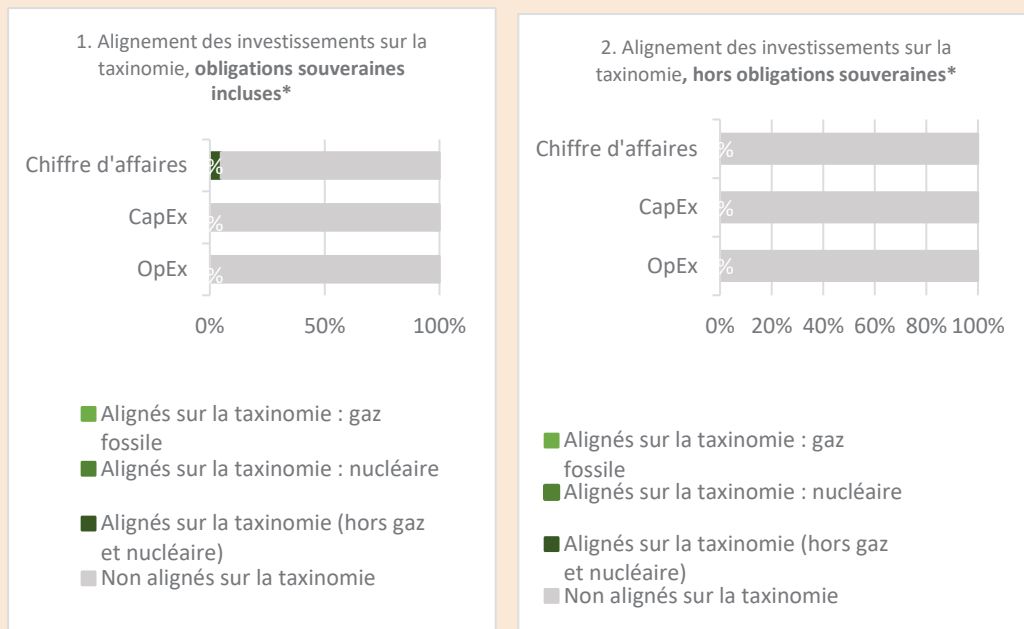
Non

⁹ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi , ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/12/2024. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,2% % et 0,9% % respectivement au 31/12/2024.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable




Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Comme indiqué précédemment, ce produit financier a promu des caractéristiques environnementales ou sociales mais ne visait pas la réalisation d'investissements durables



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Comme indiqué précédemment, ce produit financier a promu des caractéristiques environnementales ou sociales mais ne visait pas la réalisation d'investissements durables

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 2,05% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques

environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biennuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence diffèrait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable



LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026
FONDS PROFESSIONNEL SPECIALISE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LBP AM
36, Quai Henri IV
75004 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds professionnel spécialisé LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds professionnel spécialisé à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric Sellam

2025.06.04 17:56:14 +0200

